

Messieurs 24 Jbre 1843
 apprenti

Monsieur Charnier

Le cy adresse le père et le fils Chavot
 de Charin pour qu'ay vuillez
 bien leur donner un conseil au
 sujet de ce detris apprenti chez
 Chomat de St Martin. — Celi-ci
 l'avait renvoyé et aujour d'hui il
 le fait inviter ala barre du conseil
 de prud'homme & pour en tirer ce
 qu'il pourra — on lui trouve
 peut-estre par d'aptitude

Chavot ne se refuse pas a faire
 rentrer son fils chez son Maître
 mais, puisque ce Maître l'a renvoyé
 purement & simplement avec sa
 Garderobe et non ses papiers, n'en
 ayant par encore d'écrits, il croit
 que ce renvoi de son fils peut motiver
 une résiliation de leurs engagements
 ou que, s'il doit rentrer le temps
 qui s'est écoulé depuis n'ait
 pas perdu pour l'apprenti

En vau lonfiance Monsieur Charnier,



Seigneur de L... au père & fils
Chasse qui sont de très honnêtes
gens, vous obligez beaucoup
votre tout Digne serviteur & ami

J. de ...



[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

Monsieur
Monsieur Charrier
membre du Conseil de prud'hommes
Monte St-Barthelmy n^o 11 au 2^e
Lyon